

Demande de subvention

Attention !

Avant d'effectuer toute demande de subvention, votre association doit obligatoirement disposer d'un numéro de SIRET

Pour toute demande de subvention, merci d'utiliser **le formulaire Cerfa n°12156*05**.

Pour être recevable, ce formulaire devra **obligatoirement** être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- **Le bilan d'activités**. Il correspond aux actions et projets menés au cours de l'année ainsi que les points positifs et négatifs de ces dernières
- Une **présentation de l'activité** pour l'année à venir
- **Le procès-verbal signé de la dernière Assemblée Générale**. Il doit comprendre obligatoirement le vote du bilan d'activités, le vote du bilan financier et le vote du bureau s'il y a un changement.
- **Un compte de résultat**.
- **Un budget prévisionnel de fonctionnement**
- **Un relevé d'identité bancaire** ou postal récent
- **Un bilan financier** incluant la valorisation des mises à disposition de la commune qui vous a été communiquée par les services municipaux.

Pour les demandes de subventions pour **projet**, merci de joindre en complément des pièces justificatives précédentes :

- **Un budget prévisionnel de projet**
- **Les devis** relatifs à votre projet si vous les possédez

Attention !

Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable.

Les associations sportives adhérentes à l'Office Municipale des Sports

Pour toute demande de subvention, l'OMS met à disposition des associations un outil que vous trouverez sur le lien suivant :

<https://www.saintpierreoleron.com/sports-loisirs/loms/>

Il s'agit d'un outil comptable qui vous accompagnera dans votre démarche de demande de subvention.

Les critères d'attribution des subventions sont les suivants :

Les critères retenus, exemple de méthode

A	Nombre de licenciés de moins de 18 ans, habitants la commune	30%
B	Frais de déplacement, frais d'arbitrage	30%
C	Qualité de l'encadrement , initiateur, éducateur, BEES	20%
D	Implication dans la vie locale	10%
E	Action en faveur de la jeunesse	10%

Critère A : nombre de licenciés de moins de 18 ans habitant la commune :
Le nombre d'adhérents est porté sur un tableau arrêté lors de l'AG annuelle de l'association.

Critère B : ce critère prend en compte les frais de déplacement aux compétitions officielles et les frais d'arbitrage sur les compétitions officielles. Un item peut être rajouté suivant les niveaux de compétition.
Le calendrier des compétitions effectuées devra être validé par le président de l'association et joint à la demande de subvention

Critère C : selon le niveau de l'éducateur le coefficient appliqué sera :
BEES : 50 %
Educateur fédéral : 30 %
Initiateur fédéral : 20 %
Le critère C vaut 16,00 € par enfant soit :
BEES : 8,00 €
Educateur fédéral : 4,80 €
Initiateur fédéral : 3,20 €

Critère D : une saison sportive se compose d'environ 4 réunions de C.A., 4 manifestations organisées par l'office, et au moins 2 manifestations organisées par le club :
Le calcul pour obtenir les 10 % :
Réunions de bureau : 20 % / 4 réunions
Manifestations OMS : 20 % par manifestation si au moins 3 membres, 10 % 1 à 2 membres
Manifestation club : 60 % si 2 manifestations ou plus, 30 % si une manifestation
Le total est sur 100, il suffit de le diviser par 10

Critère E : Définir les actions engagées : encadrement, stage, niveau de compétition, etc....

Exemple avec ces critères sur plusieurs clubs

Si la subvention allouée est de 34 420,00 € (total alloué en 2016 sur subvention fonctionnement), la part du critère A sera de 30 % de 34 420,00 € à répartir sur l'ensemble des associations

Critère A : $34\,420\text{ €} \times 30\% = 10\,326,00\text{ €}$

Critère B : $34\,420\text{ €} \times 30\% = 10\,326,00\text{ €}$

Critère C : $34\,420\text{ €} \times 20\% = 6\,884,00\text{ €}$

Critère D : $34\,420\text{ €} \times 10\% = 3\,442,00\text{ €}$

Critère E : $34\,420\text{ €} \times 10\% = 3\,442,00\text{ €}$

Pour le calcul des critères nous repartons de la somme de 82 € par enfant

Critère A : $82\text{ €} \times 30\% = 24,60\text{ €}$ ramené à 25,00 €

Critère B : $82\text{ €} \times 30\% = 24,60\text{ €}$ ramené à 25,00 €

Critère C : $82\text{ €} \times 20\% = 16,40\text{ €}$ ramené à 16,00 €

Critère D : $82\text{ €} \times 10\% = 8,20\text{ €}$ ramené à 8,00 €